

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024041217

Séance du 12/04/2024

Référence
2024041217

Objet de la délibération
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL - PROJET DE REPLACEMENT DES MENUISERIES ECOLE CONDORCET

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	19	19

Date de la convocation
06/04/2024

Date d'affichage
06/04/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 13/04/2024

Et

Publication ou notification du :  
13/04/2024

L' an 2024 le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

**Présents** : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore MM : DEFFONTAINE Bernard, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JOLY Julien, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, ROLLAND Thierry, SELOSSE Olivier .

**Excusés** : HARDY Nicole ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte ayant donnée procuration à JONVILLE Yves, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore, REFFAS Alain ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à FOUQUART Paul, FLEUROUX/TORCK Stéphanie ayant donné procuration à D'HULST Thierry.

**Absent non excusé** : LEBRUN/BOCQUET Nathalie

**A été nommé(e) secrétaire** : PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore

**Objet de la délibération** : FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL - PROJET DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES ECOLE CONDORCET

Suite à la sollicitation du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation d'un projet de remplacement des menuiseries de l'école CONDORCET, le Bureau métropolitain de la MEL en date du 15 décembre 2023 a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 8025.21 € ;

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident :

- D'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 8025.21 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 12/04/2024  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



La secrétaire de séance,

Aurore PROUVEUR.